

ME BERNASCONI avocat associé de  
la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST  
à BOURG EN BRESSE 9, AVENUE ALSACE LORRAINE

---

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
D'UNE MAISON D'HABITATION MITOYENNE  
SISE A TENAY (01230) 14 Rue Centrale  
SUR LA MISE à PRIX DE 20.000,00 €**

**avec possibilité de baisse d'un quart, de moitié et des trois quarts en cas de carence d'enchères**  
**OUTRE CHARGES frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente**

---

**ADJUDICATION le MARDI 5 MAI 2026 à 14 HEURES  
à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier  
du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE  
AU PALAIS DE JUSTICE  
32 AVENUE ALSACE LORRAINE – 01000 BOURG EN BRESSE**

---

Cette vente est poursuivie à la requête de la SELARL MJ ALPES, mandataires judiciaires, au capital de 6.001 €, siège social à BOURGOIN-JALLIEU (38307), 91/93 Rue de la Libération, identifiée au SIREN 830.490.413 et immatriculée au RCS de VIENNE, représentée par Maîtres Caroline JAL et Caroline LEPRETRE, domiciliés 91/93 Rue de la Libération à BOURGOIN-JALLIEU (38307), agissant en qualité de liquidateur de AVOVENTES désignée à cette fonction selon jugement rendu par le Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE (Ain), en date du 04 Octobre 2023.

Ayant pour avocat Me BERNASCONI avocat associé de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST

**DESIGNATION DES BIENS A VENDRE**

Sur la Commune de TENAY (01230), 14 Rue Centrale, **une maison à usage d'habitation mitoyenne élevée sur trois niveaux Et jardin non attenant** cadastré :

**Section AE numéro 137**, lieudit « 14 Rue Centrale », pour 01a 10ca

**Section AO numéro 140**, lieudit « Tenay », pour 70ca

Divisée en deux appartements :

Au rez-de-chaussée : atelier avec cumulus de 150 litres de marque ATLANTIC, cave.

Appartement du premier étage : entrée, chambre 1, cuisine, chambre 2, salle d'eau, WC.

Au fond de la salle de bains, une porte permet d'accéder à deux pièces à usage de remise, séparées par une cloison.

Surface habitable : 52,23 m<sup>2</sup>. Occupé par le propriétaire.

Appartement du deuxième étage : entrée, cuisine, chambre 1, WC, chambre 2,

Surface habitable : 51,94 m<sup>2</sup>. Libre de toute occupation

Au troisième étage : grenier.

Chauffage : poêle à bois. Importants travaux de rénovation à prévoir.

**Visite par la SELARL AHRES Commissaires de Justice à Bourg en Bresse le mercredi 15 avril 2026 de 9h à 10h.**

En conséquence après l'accomplissement des formalités légales, il sera procédé à l'adjudication des biens sus désignés en UN seul lot au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE AU PALAIS DE JUSTICE, 32 Avenue Alsace Lorraine à BOURG EN BRESSE (01000) LE MARDI 5 MAI 2026 à 14 HEURES sur la mise à prix de 20.000,00 € (VINGT MILLE EUROS), avec possibilité de baisse de mise à prix d'un quart, de moitié et des trois quarts en cas de carence d'enchères OUTRE CHARGES frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE où il a été déposé ou au cabinet de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au cabinet de Me J. BERNASCONI – Tél : 04.74.45.69.23 – courriel : saisie-immobiliere@bernasconi-avocats.com **et via le site avoventes.fr**

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de CARPA RHONE-ALPES, de 10% du montant de la mise à prix (consignation minimum de 3.000 €).

POUR EXTRAIT

ME BERNASCONI AVOCAT ASSOCIE DE LA SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST